

L'informatique à l'Insee, un outil au service de tou .te.s (2/6) : maîtriser l'informatique, une garantie d'indépendance



L'indépendance des moyens informatiques est essentielle pour garantir **la sécurité et la confidentialité** des données détenues par l'Insee. Le secret statistique et la sécurité des données sont des valeurs déontologiques et éthiques qui ont fait et font toujours partie de son ADN. Pour garantir ces deux principes, il faut avoir la main, la maîtrise de l'ensemble des opérations du travail, de l'amont à l'aval, notamment en ce qui concerne l'informatique. L'Insee doit avoir la maîtrise du stockage des données, de leur collecte, de leur utilisation, des modalités et des conditions de leur diffusion. À chaque phase de l'organisation du travail, les agents doivent pouvoir assurer la confidentialité et la sécurité des données pour garantir l'indépendance de l'Insee. Le transfert des serveurs de Metz vers des sites mutualisés entre plusieurs administrations entraîne une nouvelle configuration dans laquelle l'Insee ne sera plus seul à prendre les décisions.

Nous demandons à ce que le transfert des serveurs soit assorti de garanties assurant l'indépendance de l'Insee quant à leur propriété et leur gestion.

Les informaticien•es de l'Insee doivent maîtriser le parc applicatif : le fait de garder des développeurs, des développeuses en interne et d'accroître leurs qualifications sont des éléments majeurs pour garantir cette maîtrise. À l'inverse, le nombre important de prestations externes et le recours à des outils spécifiques non maîtrisés peuvent faire courir un risque à l'indépendance de l'Insee.

Nous demandons à ce que les outils libres soient utilisés dès que possible au sein de l'Institut : cela permet d'assurer une indépendance vis-à-vis des solutions propriétaires. Cela nécessite aussi en retour le partage des contributions de l'Insee au libre, afm notamment d'anticiper des difficultés déjà rencontrées sur ce type de logiciel (changement de version...). La mise à disposition des outils libres doit également faire l'objet d'importantes campagnes de formation et d'accompagnement auprès de tous les agents.

Article publié le 29 avril 2021